

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	17
Votants	18

L'an deux mille vingt-trois le 09 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2023

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Jean MIELLET, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents et Excusés : Annalisa DEFILIPPI (pouvoir à Gisèle MOTTA), Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Malika MANCEAU, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD.

OBJET : DISPOSITIF UN ARBRE UN HABITANT EN ISERE
DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT
32 - 09/06/2023

Monsieur Fabrice BLUMET, adjoint aux travaux, propose de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre du dispositif « un arbre un habitant en Isère ».

Ce dispositif a pour objet de favoriser la plantation d'un million d'arbres dans le contexte du changement climatique, ce à travers 4 axes d'intervention : Forestier, cadre de vie, agricole, exemplarité du patrimoine départemental.

Le parc du Granier est un lieu parfaitement adapté pour permettre à la commune de s'inscrire dans l'axe cadre de vie.

Le montant estimatif total des travaux, s'élève à 11 500 € HT pour la plantation de 12 beaux sujets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre du dispositif « un arbre un habitant en Isère » pour la plantation d'arbres dans le parc du Granier à hauteur de 11 500 € HT.

AUTORISE madame le maire à signer tous les documents correspondant à cette demande de subvention.

Le conseil municipal adopte à 15 voix pour et 3 abstentions Jean MIELLET, Bruno BERLIOZ, Didier CHARAMELET.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI
Maire



Affiché le : 14 JUIN 2023